## PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE MUNICIPALITÉ SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE

### **SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2023**

A la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue Principale, mardi le 11 avril 2023 à 19h30.

Sont présents: Mesdames Stéphanie Rioux, Marie-Line D'Astous et Lorraine Michaud et Messieurs Pascal D'Astous, Germain Therriault et Deave D'Astous, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Claude Viel.

Assistent également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, madame Annie Fournier.

### **RÉSOLUTION 085-2023 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h30. Le guorum requis est constaté.

## **RÉSOLUTION 086-2023 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Deave D'Astous et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté.

# RÉSOLUTION 087-2023 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2023

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023, Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous et résolu que ce procès-verbal est adopté.

# RÉSOLUTION 088-2023 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 MARS 2023

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mars 2023, Il est proposé par madame Stéphanie Rioux et résolu que ce procès-verbal est adopté.

## RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

OTJ: Présentation des résultats de février 2023.

Corporation de développement : Présentation des résultats de février 2023.

Rapport d'émission de permis : Permis délivré à la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière

pour la construction de la nouvelle salle communautaire

#### **RÉSOLUTION 089-2023 ADOPTION DES COMPTES**

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, il est proposé par madame Stéphanie Rioux et résolu à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste pour un total de 101,790.85\$.

### RÉSOLUTION 090-2023 OFFRE DE SERVICE DE PG SOLUTIONS

Il est proposé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de PG Solutions relative à l'installation du livrable Paie de la suite financière Aurora au montant de 3750\$ excluant les taxes.

## **RÉSOLUTION 091-2023 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION ÉCRITE**

Il est proposé par monsieur Deave D'Astous et résolu à l'unanimité de procéder à un appel d'offres sur invitation écrite auprès de trois fournisseurs pour la surveillance des travaux et contrôle qualitatif des matériaux pour la construction de la nouvelle salle communautaire.

## RÉSOLUTION 092-2023 DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une demande d'autorisation de la part de Sophie Taillefer Propriétaire des lots 4 146 325 et 4 146 466 dans la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière:

**ATTENDU QUE** la demande vise le morcellement et l'aliénation des lots qui sont la propriété de Mme. Sophie Taillefer;

ATTENDU QUE Mme. Jovette Taillefer souhaite faire l'acquisition du lot 4 146 325;

**ATTENDU QUE** Mme. Jovette Taillefer souhaite continuer des projets agricoles sur le lot 4 146 325;

ATTENDU QUE la demande vise à autoriser une utilisation à une fin agricole;

**ATTENDU QU'en** vertu de l'article 58.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1), la Municipalité doit adresser ses recommandations à la commission;

ATTENDU QUE l'autorisation n'affectera en rien l'homogénéité de la communauté agricole;

**ATTENDU QUE** le conseil peut en arriver à une recommandation favorable ou défavorable du projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pascal D'Astous et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Eugène-de-Ladrière recommande à la CPTAQ d'accorder la demande d'autorisation adressé par Mme Sophie Taillefer.

#### **RÉSOLUTION 093-2023 SIGNATAIRES POUR CONTRAT NOTARIÉ**

**ATTENDU QUE** selon la résolution numéro 136-2022, les signataires autorisé à signer le contrat notarié pour l'achat de terrain de Ferme Herval et Fils sont monsieur Claude Viel et madame Christiane Berger;

ATTENDU QUE madame Berger n'est plus à l'emploi de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par madame Stéphanie Rioux et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Claude Viel, maire et **madame Annie Fournier**, **directrice générale**, à signer le contrat notarié à cet effet devant la notaire Me Édith Moyen.

#### **RÉSOLUTION 094-2023 REDDITION RECYC-QUÉBEC**

Il est proposé par madame Marie-Line D'Astous et résolu à l'unanimité de payer la facture de MNP au montant de **1,388.33\$ incluant les taxes** en regard de la reddition de compte pour la compensation de la collecte sélective de Recyc-Québec.

#### **RÉSOLUTION 095-2023 LICENCE ZOOM**

Il est proposé par madame Marie-Line D'Astous et résolu à l'unanimité d'effectuer le renouvellement de la licence zoom au montant de **229.95\$ incluant les taxes.** 

## <u>RÉSOLUTION 096-2023 NOMINATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE</u>

Il est proposé par monsieur Germain Therriault et résolu à l'unanimité de nommer madame Annie Fournier responsable de la bibliothèque municipale. La présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'une personne responsable de la bibliothèque.

## <u>RÉSOLUTION 097-2023 APPUI AU PROJET DE LA CORPORATION DE DÉVELLOPPEMENT</u>

**ATTENDU QUE** la Corporation de développement de Saint-Eugène-de-Ladrière dépose un projet au Fond de développement rural;

**ATTENDU QUE** ce projet sera accessible à l'ensemble des citoyens et consiste en l'aménagement de jeux d'eau à proximité du jardin communautaire, d'une glissoire au parc municipal ainsi que l'achat de mobilier pour des soirées et spectacles extérieurs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Stéphanie Rioux et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière confirme son appui au projet et s'engage à verser une contribution financière au montant de 2,000\$ ainsi qu'une contribution en nature au montant de 1,000\$.

Madame Lorraine Michaud ne participe pas aux délibérations sur ce point

## RÉSOLUTION 098-2023 APPUI AU PROJET DES LOISIRS DE SAINT\_FABIEN

**ATTENDU QUE** les Loisirs de Saint-Fabien dépose un projet au Fond de développement rural, pool commun;

**ATTENDU QUE** ce projet a pour but de proposer un événement rassembleur et accessible à l'ensemble des municipalités environnantes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière confirme son appui au projet *St-Fab en musique* des Loisirs de Saint-Fabien.

## RÉSOLUTION 099-2023 APPUI AU PROGRAMME D'ACTIVITÉS ÉCO-CITOYEN POUR LES CAMPS DE JOUR EN MILIEU RURAL

**ATTENDU QUE** le projet en regard d'un programme d'animation à vocation éducative dans les camps de jour présenté par le Carrefour international bas-laurentien pour l'engagement social, a fait l'objet d'une demande de financement au Fonds de développement rural de la MRC de Rimouski-Neigette ;

**ATTENDU QUE** pour ce faire, le projet doit bénéficier de l'appui d'au moins 2 municipalités participantes ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par monsieur Germain Therriault et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière appuie le projet d'activités éco-citoyen pour les camps de jour en milieu rural et confirme son intérêt à participer au programme.

# RÉSOLUTION 100-2023 AVENANT AU CONTRAT OCTROYÉ À LA FIRME D'INGÉNIEUR STANTEC

**ATTENDU QUE** la résolution 066-2021 octroyait le mandat pour la réalisation des plans et devis de la construction de la nouvelle salle communautaire à Stantec Expert-conseils;

**ATTENDU QUE** le travail consacré à l'élaboration des plans et devis a été plus long que prévu dû à un budget de construction plus élevé que prévu initialement et un contrat ayant débuté en 2021;

ATTENDU QUE le projet nécessitera une surveillance de chantier par une firme d'ingénieur ;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 260-2020 relatif à la gestion contractuelle, adopté en novembre 2020, permet la passation de contrats de gré à gré, jusqu'au seuil maximum de 121,200\$ décrété par le MAMH, depuis octobre 2022 ;

**ATTENDU QU'** aux fins du règlement relatif à la gestion contractuelle, est considérée comme un motif de saine administration : l'expérience du cocontractant dans le domaine de services d'ingénierie ainsi que la connaissance du dossier en cours ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'avenant no.1 de Stantec au montant de 33,300.00\$ excluant les taxes ce qui portera le montant total du contrat octroyé à 62,800\$ excluant les taxes.

# RÉSOLUTION 101-2023 EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ SUR APPEL POUR L'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS DES EAUX USÉES

Il est proposé par monsieur Germain Therriault et résolu à l'unanimité d'embaucher, sur appel, monsieur Jeannot Fournier pour effectuer l'entretien et la réparation des équipements des eaux usées. Le taux horaire établi par le conseil sera annexé au journal des salaires sous le numéro 032. De plus, le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement qui seront payés au tarif en vigueur selon le tableau d'allocation pour frais de déplacement de la politique d'embauche.

## RÉSOLUTION 102-2023 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par madame Stéphanie Rioux et résolu à l'unanimité à 21h45.

21h45.	
Je, Claude Viel, reconnaît qu'en signar résolutions de ce procès-verbal.	nt le procès-verbal, je signe toutes et chacune des
Claude Viel, maire	Annie Fournier, Directrice générale, greffière-trésorière